



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2026-007**

**Objet :** Avenant à la convention d'intervention en analyse de la pratique professionnelle pour le service France services avec AMEA – Adeline DAUJAT EURL – Année 2026

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2025-234 en date du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la décision du Président n° D2025-070 en date du 3 septembre 2025 décidant de signer une convention d'intervention en analyse de la pratique professionnelle avec Mme Adeline DAUJAT ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter deux séances supplémentaires ;

- **DECIDE** de signer l'avenant à la convention d'intervention en analyse de la pratique professionnelle - Année 2026 pour le service France services, avec AMEA - Adeline DAUJAT, intervenante en analyse de la pratique, pour ajouter deux séances supplémentaires d'un montant total de 360 € HT.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 20 janvier 2026  
Publiée le 23 JAN. 2026*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 20 janvier 2016.

Le Président  
de la Communauté de communes

A blue ink signature of Jean-Louis GUYADER.

Jean-Louis GUYADER





Adeline DAUJAT  
Analyse de la pratique – Supervision – Psychopraticienne - Formation

## AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION EN ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

ANNEE 2026

Cet AVENANT est signé,

Entre d'une part, la **communauté de communes plaine de l'Ain**, située à **143 rue du château 01150 CHAZEY-sur- Ain** représentée par Monsieur Jean-Louis GUYADER, Et Adeline DAUJAT **Gérante et associée, Intervenante en analyse de la pratique, Siret n°989 777 149 00018, Professionnelle de l'intervention en analyse de la pratique.**

L'analyse de la pratique est un processus de soutien par le questionnement favorisant la réflexivité face aux situations vécues dans le lien avec les usagers. Les phénomènes inconscients à l'œuvre viennent altérer la créativité des professionnels. C'est par la compréhension dans la mise en représentation lors la séance que le sens émergera. La distanciation par le récit amènera les professionnels à penser leur pratique avec un regard nouveau. La posture réflexive groupale permettra un sens inédit sur des situations de travail paraissant jusqu'alors insensées et parfois douloureuses.

\*\*\*

Il a été convenu entre les deux parties d'ajouter deux séances de une heure trente chacune

### Article 2 : Dates des séances AJOUTÉES

Les dates des séances ajoutées sont fixées comme suit les mardis de 8H45 à 10H45

- ✓ **10 février 2026 et le 21 avril 2026**

Le coût des deux séances supplémentaires s'élève suivant les tarifs proposés: **180 euros** pour une séance pour un montant de **360 euros pour les deux séances**. Le coût total des frais de déplacement s'élève à : **116,16 € (0,66 x 88 KMS )**.

**Cet avenant est établi selon les articles énoncés dans la convention initiale.**



Adeline DAUJAT  
Analyse de la pratique – Supervision – Psychopraticienne - Formation

**Rédigée en double exemplaire**

Signature et cachet de l'établissement	<b>ADELINE DAUJAT GÉRANTE ASSOCIÉE</b>
Précédé de la mention « lu et approuvé »	Précédé de la mention « lu et Approuvé »  <i>Lu et approuvé</i> 